







sidéré comme un devoir impérieux de mander nous-mêmes l'ajournement...

On parle de crise ministérielle, du désir de la hâter, d'ambitions impatientes...

La proposition de M. Ducos a trouvé que la loi entrevoyait elle-même qu'il y avait dans la société d'autres garanties que celles de la fortune.

Des officiers qui ont passé leur vie au service du pays et qui n'ont jamais eu le temps de penser à leur fortune, présentent-ils des garanties égales...

Une voix. Non pas d'ordre ! M. Dufaure. On me dit qu'il n'y a pas de garanties d'ordre !

Une voix. Les avocats sans cause ! M. Dufaure. Les avocats sans cause ! Quand on lance cette interruption...

Vous avez cru qu'ils pouvaient saisir cette limite ; ces avocats sans cause n'étaient donc pas si méprisables aux yeux du législateur !

C'est lorsque nous étions obligés, au prix de notre état que nous exposions, de poursuivre la répression de ces fraudes.

Comment ! s'écria-t-on, vous voulez introduire dans le corps électoral des industriels qui ne vivent que de spéculations...

VOIX AU CENTRE. Elle a raison ! M. Dufaure. Permettez-moi de vous dire que si vous mettez la fortune...

M. Dufaure. Permettez-moi de vous dire que si vous mettez la fortune comme condition première de tous honneurs dans le pays...

Admirez votre sécurité, messieurs, si vous croyez, en disant aux citoyens que, pourvu qu'ils deviennent riches, ils auront droit aux honneurs de l'élection...

Remarquez d'ailleurs qu'il ne s'agit pas aujourd'hui d'adopter la proposition qui vous est soumise, il s'agit uniquement de la prendre en considération...

Pour vous effrayer, on vous dit que c'est un premier pas, une première brèche, que la proposition une fois adoptée vous serez contraints d'adopter toutes celles qui suivront...

C'est ce qu'on fait quand on invoque contre une mesure des objections qui seront les mêmes dans tous les temps...

M. Dejean repousse la proposition parce qu'elle établit des classes d'électeurs privilégiés. La séance est levée à 6 heures.

FAITS DIVERS.

La cour de cassation a cassé samedi l'arrêt de la cour de cassation, qui a condamné M. Ledru Rollin à raison du discours prononcé par lui dans la réunion préparatoire des électeurs du Mans.

Le moyen de cassation qui a triomphé, c'est que le délai de distance entre Paris, lieu du domicile de M. Ledru-Rollin, et Angers, n'avait pas été observé pour la dénomination de la liste des jurés à l'honorable député.

Le pourvoi de M. Haureau a été rejeté. — On lit dans le Constitutionnel.

Le projet de M. Teste n'a pas été, dit-on, adopté du premier coup dans le conseil; trois ministres s'y opposaient. Mais un des membres du cabinet est venu apporter une statistique triomphante.

On annonce que Barbès, Blanqui, Martin Bernard, Delsade, et d'autres prisonniers du Mont-Saint-Michel, ayant tenté de s'évader, leur entreprise aurait échoué par suite d'une chute assez grave que Barbès aurait faite, et dont il serait quitte pour de fortes contusions.

Il est bien naturel que des captifs veuillent, au péril de leur vie recouvrer leur liberté, surtout quand ils sont soumis à des traitements comme ceux que les réclamations de madame Charles, sœur de Barbès...

Pendant que la chambre des députés discutait avec émotion la petite réforme d'incompatibilités, le parlement anglais était très-vivement préoccupé d'une question aussi importante par les faits auxquels elle touche que par les intérêts qu'elle remue.

Aussi la surprise a été grande et l'indignation universelle, quand on a vu que ce maximum était porté à 20 schellings, quand le blé atteint le chiffre de 51 sch. Une pareille réforme a été regardée comme une amère dérision.

Il n'est pas étonnant que le peuple de Londres se soit ému, que les délégués des classes industrielles aient été réclamer en personne, et qu'une extrême agitation ait accueilli cette indignante moquerie.

— Ce matin, les employés du ministère de l'intérieur, en arrivant dans leurs bureaux respectifs, n'étaient pas médiocrement surpris de voir un arrêté signé Duchâtel, qui défend l'entrée du ministère à toute personne étrangère, certains jours exceptés.

— On estime qu'il y a aujourd'hui pour dix millions de diamants montés en colliers, en pendans d'oreilles, en diadèmes, en bagues, en boutons, etc., exposés chez les quinze ou dix-huit joailliers du Palais-Royal.

— L'industrie métallurgique se développe en Espagne d'une manière remarquable. Sur tous les points où l'on suppose l'existence de quelques mines, on pratique des fouilles, et celles-ci sont le plus souvent couronnées d'un entier succès.

— Une femme qui avant-hier ramassait du charbon sur le chemin; de fer a été victime d'un accident épouvantable; son imprudence s'a'e, nous assure-t-on, en aurait été la cause.

Annonces, avis divers.

A LOUER PRÉSENTMENT, UN TRÈS-BEAU DOMAINE appelé LE GRAND DOMAINE,

Situé à Trois-Vesvres, sur le bord de la grande route de La Machine à Saint-Benin-d'Azy.

Composé d'une jolie habitation pour maître et un logement pour le basse-courrier, consistant en deux granges, écurie très-vaste, cour renfermée, dans laquelle existe de beaux réservoirs, four à chaux, et la quantité de dix-sept hectares de terre labourable.

S'adresser à M. PRÉVOST, notaire à La Machine; et au basse-courrier, pour la visite des lieux.

A VENDRE POUR CESSATION DE COMMERCE, UN TRÈS-BON FONDS DE DRAPERIE ROUANNE ET NOUVEAUTÉS, Fort-bien achalandé, Situé rue du Commerce, à Nevers.

On donnera à l'acquéreur toute espèce de facilités pour les paiements. S'adresser, pour les conditions, à Monsieur PERRONNY-LAURIN.

ADJUDICATION Définitive.

Le onze mars mil huit cent quarante-deux, heure de midi, par le ministère de M. Girard, notaire à Moulins.

Premier Lot. Une auberge appelée la Croix-Feugnat, située à la sortie du faubourg de Paris à

Moulins, grande route, bien achalandée par les rouliers. Elle est composée d'une jolie maison avec premier étage, bien distribuée, une vaste cour, écuries, beaux magasins, jardin, belle cave.

NOTA. — Dans le cas où l'acquéreur ne pourrait entrer de suite en jouissance, le vendeur resterait fermier à cinq pour cent, pendant quelques années.

Deuxième Lot. Une jolie petite maison, nouvellement construite à Champfeu près Moulins, avec cave, premier étage, cour, un jardin de trente-quatre ares.

Le premier lot sera vendu sur la mise à prix de 24,000 fr.

Le second, sur celle de 10,000 fr.

S'adresser à M. GIRARD, notaire à Moulins, rue Sainte-Claire, n° 5; ou à M. PAULTRE, notaire à Nevers.

A AFFERMER Pour le premier mai prochain, LA PROPRIÉTÉ De la Berge,

Située commune de Chaulgnes, à une demi lieue de Pougues, proche la route de Paris.

S'adresser, pour la visite des lieux, à monsieur GRAUGNARD, au château de Cauque, près Pougues; et, pour les conditions, à M. LALANDE, notaire à La Charité; et à monsieur de CORVOL, propriétaire à Nevers.

Table with 5 columns: BESTIAUX, Entrées, Ventes, 1°, 2°, 3°. Rows include Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons with numerical data.

Dans l'arrivage des bœufs, on remarquait beaucoup de cholets de qualité extraordinaire, et une bande surtout appartenant au sieur Robineau.

Les moins bons de cette espèce, les limousins, les bouronnais et les fariniers, formant les 2es qualités, ont valu de 52 à 64 c. 1 ou 2 c. plus cher que lundi dernier.

Le Directeur-Gérant, Alexandre TILLIER.

Nevers, imprimerie de J. PINET.